L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.
Bureaux : 73 rue de Chartres.

NOUVELLE-ORLEANS,
VENDREDI, 22 JANVIER 1886.

PETITES ANNONCES.

UNE personne des plus recommandables désirerait se placer dans une famille, comme dame de compagnie ou gouvernante, ou se mettre au service d'une personne qui aurait soin de soins constants. S'adresser par lettre, aux initiales A. L., bureau de l'ABEILLE. 22 jan—

C'EST rendue à mon écurie No 464 rue Dauphine, dans la soirée du 1er janvier, une poulliche noire, âgée de 3 ou 4 ans. Le propriétaire peut la réclamer en prouvant sa propriété et payant les frais. Si elle n'est pas réclamée d'ici au 1er fév. elle sera vendue à l'encan pour couvrir les dépenses. 20janv—5f

DEMANDES.

ON demande une bonne cuisinière immédiatement. S'adresser au No 131 rue de Chartres. 22 jan—1f

ON demande—Un acquéreur pour café. Très bonne affaire; pour renseignements écrire au bureau du journal aux initiales L. N. X. 19 jan—7f

A LOUER.

A louer.—Une belle résidence No 305 rue Esplanade. S'adresser à Pierre Lanat. 3sept—f

A VENDRE.

A VENDRE—Un poste aux huîtres, bien achalandé, situé 84 Bourbon street. Conditions favorables. 19 jan—6f

BONNE occasion—GROCERIE à vendre. S'adresser aux initiales J. H. B., bureau de l'ABEILLE. 7janv—15f.

A vendre en totalité ou en partie, l'habitation Mimseleur, bien connue, située dans la paroisse Plaquemine à quarante cinq milles plus bas que la Nouvelle Orléans. Conditions faciles. Pour plus amples détails s'adresser à P. Salor, No 15 rue Marais, entre les rues Ste-Anne et Dumaine, Nouvelle-Orléans. 5 jan—1m.

CONSULAT DE FRANCE
—A—
LA NOUVELLE-ORLÉANS.

BUREAUX 195 RUE GRAVIER.

Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M.
Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

1er Janvier 1886.

Aller les époux Arnoux Nicolas	Mathieu Emile Louis Mayssonnave Pierre
Auger Alfred	Magnan Laure
Bonjean Julien Jh Augustin	Mollard Antoine
Bohly régula Vve	Mourren Victor
Cadot Victor Alexandre	Mourren Marie-Joséphine
Coquelet Chourreau Bernard	Provensal Mme Vve Marel Claude
Cheval M & Mme	Prior artiste musicien
Castanet Gabriel	Péruchain Stephen
Dumas Pierre Alcée	Paquerre Achille (2)
Durand David	Person Albert Louis
Dréano Alex. Jacques Marie	Renard Simon Edouard
Estrade Joseph	Robin Mme Vve née Labiche
Estebenet Louis et Baptiste	Rentenmann Anne Marie dite Flesck
Enryole Jean Baptiste	Soulié les époux (Nlle Herter
Franzoja	Sauvegrain Théophile
Fauvelle F A	Tourette Jean
Fonta Jean Horticulteur	Tonlinson Mme Vve née Alther Commagère (3)
Forstall A Sons (2)	Tilloy Paul
Guillot Ve Armantine	Terrasse Mme Vve née Dorlencourt
Hank C. R.	Tujague Vve Raffin née Jouy
Heurton Baptiste	Valton Jules
Imbert Albert	Vignes M et Mme (4)
Jacquet Honoré	Vincent Victor restaurateur
Kiefer Justin	Vincent Adolphe et Eve
Vandely et Martin	
Koch Ferdinand	
Lemoux Félix	
Lemoigne Marie	
Leportier Mme	

LETTRES.

Crindart Eugène (2)	Poisson Charles musicien (2)
Fort Percy Jean	Argent Apolite
McCarthy Charles	Breirinion René
St Michel Benjamin	Varney Georges
Morineau Pierre François	

Le Gérant,
JULES BEAUVÉ.

ELIXIR ALIMENTAIRE
DE
DUCRO.

Son principe le viande pure et scientifiquement combiné avec les substances végétales qui tiennent des propriétés stimulantes merveilleuses. Les forces vitales sont régénérées sans qu'il en résulte de réaction pénible ou dangereuse. Il est inappréciable dans les cas de fièvres typhoïdes jaunes et paludéennes et donne la force de la convalescence la plus rapide. Il est hautement recommandé par les principaux médecins de Paris comme un tonique pour les convalescents, les personnes faibles, mais pour les affections des poumons. Vendu par tous les pharmaciens et droguistes.
1er mai—1 an—V

Avis d'Election.

Bureau du Shérif Civil de la paroisse d'Orléans
Nlle Orléans, 9 Janvier 1886.

CONFORMÉMENT à une proclamation de son Excellence Douglas McEnery, gouverneur de l'Etat de la Louisiane en date du quatrième jour de janvier A. D. 1886, requérant de faire une élection dans le Quatrième district représentatif de la paroisse d'Orléans, composé du Quatrième ward de la ville de la Nouvelle-Orléans, à dessein de remplir une vacance qui s'est produite dans la Chambre des Représentants de l'Assemblée Générale de l'Etat de la Louisiane par suite de la mort de l'Honorable John J. Fitzpatrick, ancien représentant dudit Quatrième ward de la paroisse d'Orléans.

Avis est ici donné qu'une élection aura lieu, conformément à l'acte No 58 de la session ordinaire de l'Assemblée Générale de l'Etat, le Samedi, le 6me jour du mois de février A. D. 1886.

De 7 heures du matin à 6 heures du soir, dans tout le susdit district représentatif de la paroisse d'Orléans, composé du Quatrième ward de la ville de la Nlle-Orléans afin d'élire un Représentant dudit district à la Chambre des Représentants de l'assemblée générale de l'Etat pour remplir la vacance produite par la mort de l'honorable John J. Fitzpatrick, ancien représentant dudit district.

THOMAS DUFFY
Shérif civil de la paroisse d'Orléans et ex-officio officier ministériel pour le retour des élections de la paroisse d'Orléans.
9 janv—au 6 fév inc

LISTE DES LOTS :

1 Lot de ...	$75,000, soit	$75,000
1 Lot de ...	25,000, ...	25,000
1 Lot de ...	10,000, ...	10,000
1 Lot de ...	6,000, ...	6,000
5 Lots de ...	2,000, ...	10,000
10 Lots de ...	1,000, ...	10,000
20 Lots de ...	500, ...	10,000
100 Lots de ...	200, ...	20,000
300 Lots de ...	100, ...	30,000
500 Lots de ...	50, ...	25,000
1,000 Lots de ...	25, ...	25,000

PRIX D'APPROXIMATION :

9	Lots d'approximation de $750 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $75,000, soit	$6,750
9	Lots d'approximation de $500 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $25,000, soit	4,500
9	Lots d'approximation de $250 chacun pour les neuf unités restant du numéro qui aura gagné le lot de $10,000, soit	2,250
1,967	Lots se montant à	$265,500

CERTIFICAT.

Nous déclarons, par les présentes, que nous présidons à tous les tirages mensuels et semestriels de la Compagnie de Loterie de l'Etat de la Louisiane, et que nous dirigeons et contrôlons en personne ces tirages qui, nous en donnons l'assurance, ont lieu avec la plus grande honnêteté, la plus grande loyauté et la plus parfaite bonne foi vis-à-vis de tous les parties. Nous autorisons la Compagnie à se servir, dans ses annonces, de ce certificat, auquel nous joignons le fac-similé de nos signatures.

Jos. Dupuy
J. Q. Dealy

Billet entier $5 ; Fractions—Cinquièmes en proportion.

A vendre à toutes les agences de la Nouvelle-Orléans et au bureau de la COMPAGNIE DE loterie de l'Etat de la Louisiane.

Les demandes de prix pour les clubs ne doivent être adressées qu'au bureau de la Compagnie, à la Nouvelle-Orléans.

plus de renseignements, écrivez-moi, en donnant son adresse.

IMPORTANT.

Remises par Postal Notes, Express Money Order, chèque sur New York ou traites sur la Nouvelle-Orléans.

Les lettres renfermant de l'argent devront toujours être envoyées par l'Express.

(Nous payons les frais d'express sur toutes les sommes de $5 en plus.

Adresser à

M. A. DAUPHIN,
Nouvelle-Orléans, Lne.
P. O.

Adresser vos lettres enregistrées et faire mandats sur la poste (money orders payables à New Orleans National Bank, New Orleans, La.

L.S.L.
Rappelez-vous
Que cette loterie est la seule qui ait été votée et ratifiée par le peuple d'un Etat.
TOUS LES LOTS GAGNANTS
PAYÉS EN PLEIN.
GRANDE CHANCE
—POUR—
UNE FORTUNE!
Le Grand Tirage Mensuel
A $5 00
CLASSE B,
DE LA COMPAGNIE DE
LOTERIE
DE L'ETAT
DE LA LOUISIANE
Aura lieu à la
Nlle-Orléans, Lne.,
MARDI, 9 Février 1886.
$75,000
1,967 Lots, montant en tout à
$265,500
VOYEZ LE PLAN.
PLAN EXTRAORDINAIRE,
100,000 Billets à $5 chacun.

Elixir Oriental.

L'Elixir Oriental est une liqueur d'un goût très fin et très agréable, possédant des propriétés extraordinaires contre toutes les affections de l'estomac. Il guérit très vite la dyspepsie, active les digestions difficiles, fait disparaître les aigreurs, les vomissements et les gaz de l'estomac, et augmente considérablement l'appétit qui devient impérieux. Par son usage la nutrition se régularise et l'anémie, la faiblesse générale, les pâles couleurs disparaissent comme par enchantement. Il combat avec succès les congestions du foie et les irritations de l'intestin, si fréquentes chez les enfants.

Cet élixir est tellement fortifiant et un tonique de premier ordre : ses merveilleuses propriétés reconstituantes ont été constatées et appréciées par les médecins les plus renommés de la Nouvelle-Orléans, qui l'ont employé avec le plus grand succès.

Dose : Un petit verre avant et après chaque repas.

M. Tardos.

Cher monsieur—Le calme que vous avez eu la bonté de souscrire à mon appréciation est surtout bon dans les cas de dyspepsie. Il est à la fois stomachique et carminatif, et j'en recommande l'usage à ceux dont l'état bénéficierait de cette classe d'agents.
E. S. LEWIS, M. D.

J'ai fait usage expérimentalement du *Cordial Stomachique de M. Tardos* et n'hésite pas à affirmer qu'il a été très efficace dans des cas de difficulté de digestion accompagnée de flatulence et de malaise après les repas. Il augmente l'appétit et active rapidement les fonctions stomacales.
D. C. HOLLIDAY, M. D.

Certificat de Mlle Angula Casenave.

Pendant quinze années consécutives j'ai souffert de la dyspepsie. Ayant été contée aux soins de plusieurs médecins sans en éprouver de bien, la maladie devint chronique : c'est alors que M. Tardos m'engagea à faire l'essai de son Elixir. J'en ai pris quatre bouteilles et me trouve plus que moi-même guérie, car, depuis le 27 février je n'en ai plus eu de crises.
ANGÉLA CASENAVE,
Chemin du Bayou, 246.

J'atteste la vérité des lignes qui précèdent en a qualité de médecin de la famille.
LEON FERRIER, M. D. P.

L'Elixir Oriental ne doit sa vogue qu'aux résultats qu'on ont obtenus les personnes qui étaient souffrantes et qui ont été guéries par son usage. Ses propriétés ne sont faite sans le secours de la publicité. Avant longtemps, quand il sera mieux connu, il n'y aura pas une famille qui n'en aura au moins une bouteille en réserve en cas de besoin. S'il fait du bien aux malades, il préserve aussi les personnes bien portantes des souffrances d'autrui.

L'Elixir est une liqueur très agréable, qui se compare avantageusement à la Grande Chartreuse comme goût et finesse ; et, comme agent curatif il dépasse tout ce qui a été fait jusqu'à ce jour. Aux certificats des éminents docteurs qui ont déjà été publiés, vient s'ajouter un autre d'un médecin d'une grande réputation. Le voici :

Je certifie par les présentes que j'ai prescrit **L'Elixir Oriental** dans différents cas de dispepsie et que j'en ai obtenu toutes les résultats promis et même davantage. Je recommande avec plaisir cette préparation aux personnes qui souffrent de dyspepsie et dont la digestion est difficile. Je le recommande aussi aux femmes enceintes.
W. R. MANDEVILLE, D. M.
"468 rue Magazine."

On trouve L'Elixir Oriental chez nombre de pharmaciens et dans beaucoup d'épiceries.

Ces lignes tout pour objet de certifier que j'ai beaucoup souffert de la digestion et de la constipation, et qu'en faisant usage de l'Elixir en question, j'ai été immédiatement soulagée. Je suis âgée de 70 ans, et recommande volontiers cette excellente préparation à toute personne souffrant d'une mauvaise digestion.
MRS REBECCA SNEAD,
Rue Trémé 246.

Nouvelle-Orléans, 1885.

DÉPOT GÉNÉRAL :
AU MAGASIN DE
ANGELO ZI, & JOSEPH SOLABI
Coin des rues Royale et Dauphine, Nlle-Orléans
Prix : 25 cts et 50 cts. 25 cts et 50 cts.
M. J. YERGNOLLE, 65 Dauphine

AVIS DE SUCCESSION.

Succession de William Kiley.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 16,476—Division C—Attendu que Mme Veuve William Kiley, a présentée une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu William Kiley, décédé, intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
22 jan—22,28,31.

Succession de Mme Crescentia Fletschinger.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 16,530—Division A—Attendu que Mme Ottilie Steppe a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Crescentia Fletschinger, décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours, les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
22 janv—22,28,31

Succession de F. Edgar Ducongé.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans—No 15,626—Division E—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Charles G. Andry, exécuteur testamentaire de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
13janv—13,17,22

Succession de Louisa E. Stark.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA paroisse d'Orléans—No 15,419—Division C—Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Thomas Duffy, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
13 janv—13 17 22.

Succession de Susan A. Cone, veuve en premières noces de John Dalman et en secondes noces de James Cone.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 16,499—Division C—Attendu que Christopher Russell a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feue Susan A. Cone, veuve en premières noces de Peter Dalman et en secondes noces de James Cone, décédée intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
21 jan 21 26.30

Succession de Charles Rolling.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans, No 16,413—Division A—Attendu que Hubert Rolling a présenté une pétition à la Cour à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Charles Rolling, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire, dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
16 janv—16,20,24

Succession de Jean Lubat.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 16,132—Division D. Attendu que Mme Vve Jean Lubat a présenté une pétition à la Cour, à l'effet d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de feu Jean Lubat, décédé intestat ; avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
16janv—16,20 24

Avis aux Créanciers.

Fairchild et Keller vs leurs créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans—No. 14,366—Division "D"—Avis est par le présent donné aux créanciers de Fairchild & Keller et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte provisoire présenté par George E. Sears, Syndic, et le compte présenté par George E. Sears, syndic provisoire dans cette affaire ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
20 jan—20,24,29

J. O. Terry & Sons, etc. vs Leurs Créanciers.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la paroisse d'Orléans, No 15,575—Division B—Avis est par le présent donné aux créanciers dans cette affaire et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire, dans les dix jours qui suivront la présente notification, les raisons (s'ils en ont) pour lesquelles le compte présenté par Thomas Duffy, Shérif Civil de la paroisse d'Orléans, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.
Par ordre de la Cour.
W. J. MCGEEHAN, Greffier.
20 janv—20 24 29

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de district pour la paroisse d'Orléans. Hansell & Webster vs leurs créanciers—No 16,324—Division C—Ordre de Cour—Quinze jours après la présente ordre de Cour, sera présenté des propriétés des pétitionnaires, la raison sociale de Hansell & Webster et de William S. Hansell et Frank B. Webster individuellement comme membres de la dite raison et de William S. Hansell comme seul propriétaire de l'actif et liquidateur de l'ancienne société Hansell, M. J. McFarlane & Co, cet soit par le présent accepté par la Cour pour le bénéfice de leurs créanciers. Il est ordonné qu'un nombre suffisant des créanciers ait lieu et soit convoqué par devant Benjamin Ory, Esq., notaire en cette ville, le SAMEDI, 6me jour de février 1886, à 11 heures du matin, dans le but de délibérer sur les affaires des dits pétionnaires et choisir un syndic et que dans l'intervalle toutes poursuites judiciaires contre les personnes ainsi que contre les propriétés des dits pétionnaires soient suspendues et que W. R. Mathews, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, 31 décember 1885.
(Signé) F. A. MONROE, juge.
Pour copie conforme : JAS P. RANKIN,
janv—3 f en 30 Député-Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Léon Beneditto vs. Sa Créancière—No 16,523—Division B.—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire Léon Beneditto soit et est acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit tenue et ait lieu par devant Fred. Zengel, notaire en cette ville, le MERCREDI, 24me jour de février 1886, à 11 heures A. M. dans le but de délibérer sur les affaires du dit pétitionnaire et pour choisir un syndic, et en attendant que toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues ; et que James D. Coleman Esq. avocat soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 19 janvier 1886.
(Signé) W. T. HOUSTON, Juge.
Pour copie conforme
20 janv—3f JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Ludwig Schmidt vs. Son Créancier—No 16,524—Division A—Ordre de Cour—Considérant la présente, que les créanciers du pétitionnaire soient notifiés de ses présentes pour avoir à choisir un notaire le 24ème jour de février, 1886, à 11 heures A. M., dans le but de prendre en considération l'opposition du dit pétitionnaire pour ses sursis, et dans l'intervalle que toutes procédures judiciaires contre sa personne et ses biens soient suspendues. Il est de plus ordonné que F. Mérat, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents.
Nouvelle-Orléans, le 19 janvier 1886.
(Signé) A. L. TISSOT, Juge.
Pour copie conforme,
JAMES D. RANKIN, député greffier.
19 jan—3f en 30j

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Jean Zucca vs. ses créanciers—No 16,511—Division D—Ordre de Cour—Que la cession des biens du pétitionnaire John Zucca soit et est acceptée par la cour au bénéfice de ses créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers ait lieu et soit convoquée par devant Fred. Zengel, notaire en cette ville, MARDI, le 23me jour de février 1886, à 11 heures A. M. dans le but de délibérer sur les affaires du dit John Zucca, insolvable, et pour élire un syndic, et en attendant que toutes procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit John Zucca soient suspendues, et que Henry Renshaw, Esq., avocat, soit nommé pour représenter les créanciers absents en cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 18 janvier 1886.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme :
JAS. D RANKIN, Député Greffier.
19 jan—3f

ETAT DE LA LOUISIANE.—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans.—No 16,283. Division D.—Solomon Félix vs. ses créanciers.—Ordre de Cour.—Qu'une réunion des créanciers du pétitionnaire Solomon Félix soit convoquée et tenue pardevant A. L. Lazare, Esq, notaire en cette ville, Lundi, le février 1886, à 11 heures A. M., dans le but de considérer et déterminer sur l'opposition du dit pétitionnaire pour ses sursis, et que dans l'intervalle toutes les procédures judiciaires contre la personne et les biens du dit pétitionnaire soient suspendues ; et que James D. Coleman Esq. avocat soit nommé pour représenter les créanciers absents dans cette affaire.
Nouvelle-Orléans, 19 janvier 1886.
(Signé) W. T. HOUSTON, Juge.
Pour copie conforme
20 janv—3f JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.

ETAT DE LA LOUISIANE—COUR CIVILE de District pour la paroisse d'Orléans—Nicolo & Lacaze & George F. Lacaze individuellement et comme membres de la dite raison sociale soit acceptée par la cour au bénéfice de leurs créanciers, et il est ordonné qu'une réunion des dits créanciers soit convoquée et ait lieu pardevant John L. Larocho, notaire en cette ville, Jeudi le 11me jour de février 1886, à 11 heures A. M. dans le but de délibérer sur les affaires des dits pétitionnaires et pour élire un syndic, et que dans l'intervalle toutes procédures judiciaires contre les personnes et les biens des dits pétitionnaires soient suspendues, et que John Arligues soit nommé syndic provisoire des dits créanciers, et qu'il assiste comme tel après avoir prêté serment et fourni un cautionnement de dix mille piastres conformément à la loi.
Nouvelle-Orléans, 6 janvier 1886.
(Signé) N. H. RIGHTOR, Juge.
Pour copie conforme,
JAS. D. RANKIN, Député-Greffier.
7 jan—3f en 30j

ANNONCES JUDICIAIRES

VENTES PAR LE SHERIF.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Schmidt & Ziegler vs. Mme Caroline Grivet, femme de Aug. Grivet.

COUR CIVILE DE DISTRICT POUR LA Paroisse d'Orléans.—No. 16,425.—En vertu d'un writ de fieri facias à moi adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus je procéderai à la vente à l'enchère publique, à la Bourse d'Encan Arcade, rue Magazine, entre Gravier et Natchez Alley, dans le Premier District de cette ville, le MARDI, 2 février 1886, à midi, de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Le bail non expiré du local No 333 rue Carondelet, coin Sud-Ouest des rues Erato et Carondelet. Le dit bail commençant le 1er décembre 1883 et expirant le 31 janvier 1887, à raison de $30 pour les deux premiers mois et trente-cinq ($35) par mois pour la balance du bail, payable le premier de chaque mois, le premier paiement fait le 1er décembre 1883.

Une copie du bail est enlissée à mon bureau. Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les lieux.
THOMAS DUFFY,
Shérif Civil de la paroisse d'Orléans.
22janv—22,29—fév 5, 12, 19, 23.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le Shérif Civil du steamboat Godfrey T. Johnson, etc.

Veuve Cleinance Bernard vs. Octave F. Vallette.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant sur les enchères.
P. A. LOOBY,
Constable de la Première Cour de Cité de la N.-O.
15 janv—15, 20, 27—fév 2, 9, 16.

PAR LE MARSHAL DES ETATS-UNIS.

VENTE DU MARSHAL DES ETATS-UNIS.

FORGE ET FONDERIE DE SWIFT VS. CHARLES G. JOHNSEN—Fi. Fa. No 10,937—Dans l'Court du Circuit des Etats-Unis, pour le District Est de la Louisiane.

EN VERTU D'UN WRIT DE FIERI FACIAS à moi adressé dans l'affaire ci-dessus, je vendrai au plus fort enchérisseur, le MARDI, 2 février 1886, à midi, à l'entrée principale de la Douane, sur la rue du Canal, en la Nouvelle-Orléans, la propriété décrite ci-dessous, à savoir :

UN CERTAIN LOT OU PORTION DE TERRE, avec toutes améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ile borné par les rues Toulouse (maintenant Constance), Julie, St-Joseph et Tchoupitoulas, mesurant quarante-sept (47) pieds six (6) pouces de face à la rue Toulouse, sur une profondeur de 200 pieds du côté le plus rapproché de la rue Tchoupitoulas ; environ soixante (16) pieds de profondeur du côté de la rue de Constance, à ce point il a une seconde profondeur d'environ quarante-sept (47) pieds six (6) pouces suivant une ligne oblique vers un point éloigné jusqu'à la ligne du fond, qui mesure quarante (40) pieds de profondeur, toutes ces mesures étant plus ou moins ; le dit immeuble appartenant à Joseph Florimond Loubat et de Mme Suzanne Gaillard Césires, veuve de feu Alphonse Loubat, étant la même propriété acquise par le dit Joseph F. Loubat, par un héritage de son père feu Alphonse Loubat.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant.
Bureau du Marshal des Etats-Unis, Nouvelle-Orléans, 7me jour de janvier 1886.
R. B. PLEASANTS,
Marshal des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane.
9 janv—9, 12, 19, 26—fév 2, 9.

VENTE DU MARSHAL DES ETATS-UNIS.

JOHN DE RUYTER administrateur, vs. CHARLES DE RUYTER—No 11,192—A la Cour de Circuit des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane.

EN VERTU D'UN WRIT DE SAISIE ET vente à moi adressé dans l'affaire ci-dessus, je vendrai au plus fort enchérisseur, le MARDI, 6 février 1886, à midi, à l'entrée principale de la Douane, rue du Canal, en la Nouvelle-Orléans, la propriété suivante décrite ci-dessous, à savoir :

UN CERTAIN LOT DE TERRE, avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans la Nouvelle-Orléans, dans l'Ile borné par les rues Robin, Race, Constance et Annonciation, avant une profondeur de soixante dix pieds (70) de face à la rue Robin, sur cent vingt (120) pieds de profondeur entre lignes parallèles. Etant la même propriété que le dit Charles De Ruyter a achetée de James L. Cole, par un acte passé dans le bureau de A. Mazureau, notaire, le 19 février 1867.

Saisi dans l'affaire ci-dessus.
Conditions—Comptant.
Bureau du Marshal des Etats-Unis, Nouvelle-Orléans, 4me jour de janvier 1886.
R. B. PLEASANTS,
Marshal des Etats-Unis pour le District Est de la Louisiane.
5janv—5, 12, 19, 26—fév 2, 6

VENTES A L'ENCAN.

PAR HENRY STERN & CO.

Vente sans réserve de bottes, souliers et brodequins.

PAR HY. STERN & CO., encanteurs—Il sera vendu aujourd'hui, VENDREDI, 22 janvier à 11 heures A. M., dans leur salle d'encan, No 35 rue de Chartres—
Un grand assortiment choisi de bottes, souliers et brodequins, reçus par les derniers arrivages des meilleures manufactures de la Nouvelle-Angleterre et Philadelphie, et adaptés pour le commerce de la ville et de la campagne.
Conditions—A la vente. 22 janv—

PAR B. ONORATO.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles de maison et effets, Patentes, droits, etc.

Succession de H. B. Springatein.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "B." No 14,783.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 45 rue Royale—LUNDI, le février 1886, à 10:30 heures A. M., à ma salle d'encan, No 45 rue Royale, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la dite cour, en date du 15 janvier 1886, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un assortiment complet de meubles de maison et effets, boîte à outils, etc., ainsi que les droits, titres et intérêts du dit feu H. B. Springatein dans la lettre-patente ci-après décrite ;

Une patente, No 20,361, pour les améliorations du Treuils Attachment, délivrée par l'Union du Canada à Henry Burwell Springatein et Andrew Jackson Dwyer, le 15me jour d'octobre 1884 ;

2° Une patente, No 301,766, aussi pour les améliorations du Treuils Attachment, délivrée par les Etats-Unis d'Amérique à Henry B. Springstein, le 8me jour de juillet 1884.

Conditions—Comptant. 20jan—20 26 fév1

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété enjolivée dans le Sixième District, dans l'affaire de John H. Petry vs August Konilzer.

Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.—Division "C" No. 15,512.

Vente pour effectuer un partage.

PAR B. ONORATO, Encanteur, No 45 rue Royale—SAMEDI 30 janvier 1886, à midi à la Bourse d'Encan St. Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St. Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. F. A. Monroe, juge de la dite Cour, en date du 9 janvier 1886, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Un certain lot de terre ensemble avec tous les droits, voies, servitudes, privilèges, et appartenances et dépendances, situé dans le Sixième District de cette ville, anciennement paroisse Jefferson, dans l'Ile Nouvelle-Orléans, mesurant 50 pieds de face à la rue Hilliary sur une profondeur de 107 pieds 4 pouces et de l'autre côté de face à la rue Jennet sur une profondeur de 107 pieds 4 pouces et 6 lignes, entre lignes parallèles.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant Charles E. Sel, notaire, aux frais de l'acquéreur, et il sera à payer en sus du prix de son adjudication les taxes dues et exigibles en 1885. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
14 jan—14,23.30

ANNONCE JUDICIAIRE.

Meubles et effets de maison.

Succession de Mme Belinda Norton.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "D", No 16,055.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 45 rue Royale—LUNDI, le février 1886, à 10:30 a. m., au No 179 de la rue St. Andre, conformément en vertu d'un ordre de l'Hon. W. R. Rightor, juge de la dite cour, date le 13 janvier 1886, je vendrai la propriété décrite ci-dessous, à savoir :

Un assortiment général de meubles et effets de maison, d'après un inventaire enregistré au greffe.
Conditions—Comptant sur les lieux.
14janv—14,19,24

ANNONCE JUDICIAIRE.

La goelette Ida K. à l'encan.

Succession de Wm. C. Keffner et Ellen Keffner, sa femme.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "B." No 14,783.

PAR B. ONORATO, encanteur—Bureau No 45 rue Royale—LUNDI, le 11 février 1886, à 10 heures A. M., à la Bourse d'Encan Nouvelle Bassin, dans le Premier District de cette ville, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la dite cour, en date du 1er janvier 1886, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir :

La goelette, connue comme **Ida K.**, comme elle se trouve maintenant dans le Nouveau Bassin. La dite goelette a une longueur de 45 pieds, une largeur de 17 4|10 pieds et une profondeur de 4 1|10 pieds, tonnage brut de 16 49|100 tonnes, moins 82|100 tonnes à déduire, pour un tonnage net de 15 67|100 tonnes.

Conditions—Comptant.

Acte de vente pardevant Charles E. Sel, notaire. No 81 rue St Charles, aux frais de l'acquéreur. Un dépôt de 10 pour cent sera requis sur les lieux pour lier la vente.
10 jan—10 16 23 30—fév 6 11

ANNONCE JUDICIAIRE.

Propriété de valeur dans le Septième District.

Succession de Sarah Preston ou Peterson.

Cour Civile de District pour la paroisse d'Orléans, Division "B"—No. 16,232

PAR B. ONORATO, Encanteur—Bureau No 45 rue Royale—SAMEDI, 13 février 1886, à midi, à la Bourse d'Encan St Charles, dans la rotonde de l'Hôtel St Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. W. T. Houston, juge de la dite Cour, en date du 6 janvier 1886, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir :

Cottage élevé sur la rue Sixième.

3 UN CERTAIN MORCEAU OU PORTION de terre avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Sixième District de cette ville, dans l'Ile borné par les rues Sixième, Septième, Prytanée et St Charles, ensemble une pièce de terre de 50 pieds de face à la rue Sixième, sur une profondeur de 125 pieds et composant du lot No 7 du plan de Mme Veuve Delphin Jourdan, et du lot No 24, contigu au lot précédent, conformément au plan de H. Modjeski.

Les améliorations consistent en un COTTAGE élevé en bois avec toit en ardoises, comme contenant Salon, Salle à manger, 3 chambres à coucher, cuisine, galerie, etc., etc., et en bon état, bien jardin sur la façade, arbres fruitiers dans le fond ; loué à raison de $30 par mois et à bail à F. Engstfeld jusqu'au 30 septembre 1886.

Terrains sur la rue Commune.

10. Deux certains terrains, situés dans le Premier District de cette ville, dans l'Ile borné par les rues Claiborne, l'Océan St Charles, dans la Rotonde de l'Hôtel St-Charles, en vertu d'un ordre de l'Hon. A. L. Tissot, juge de la dite cour, en date du 29 décembre 1885, je procéderai à la vente de la propriété ci-après décrite, à savoir :

UN CERTAIN LOT DE TERRE avec les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent, situé dans le Premier District de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ile borné par les rues Robin, Race, Constance et Annonciation, avant une profondeur de soixante dix pieds (70) de face à la rue Robin, sur cent v